

La circulation des autocars de tourisme restreinte à Rome dès le 1er janvier 2019



La circulation des autocars de tourisme restreinte à Rome dès le 1er janvier 2019

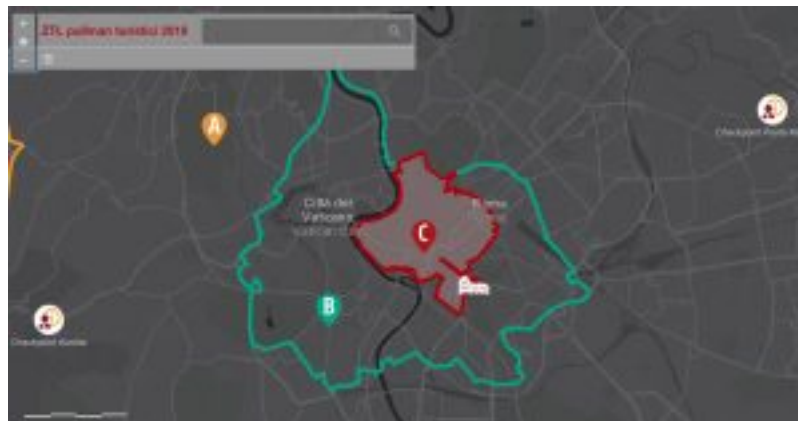
Dès mardi prochain, 1er janvier 2019, la circulation des autocars de tourisme à Rome est modifiée. La ville a en effet décidé d'imposer des zones de restrictions malgré l'opposition de nombreuses associations italiennes du tourisme.

Trois zones ont ainsi été créées et réglementées par des restrictions horaires. La zone C, par exemple (centre-ville historique, Colisée et Panthéon), est interdite aux cars tous les jours. En revanche, le nombre d'arrêts en périphérie de cette zone est renforcé. La zone B (Cité du Vatican) reste accessible aux autocars sous certaines conditions, tout comme la zone A (en périphérie). Par

ailleurs, le *pass annuel* est remplacé par une carte « *Multi entrées* » qui devra être présentée à l'un des check-points (voir carte).

Les tarifs (zones A et B) varient selon la longueur du véhicule et la norme antipollution. Ils augmentent fortement ! Exemples : un car Euro 3 avec FAP voit son tarif augmenter de 90 % par rapport à un autre répondant à la norme Euro 4... En 2020, l'augmentation prévue est de 105 %. Pour les normes plus récentes (Euro 6), la réduction est de 10 %, Euro 5 de 5 %, et en ce qui concerne les cars électriques, au gaz, et hybrides, elle est de 50 %.

Cliquez sur le lien ci-dessous pour en savoir plus



Source : transporteur.net - [Découvrir le site transporteur.net](http://transporteur.net)